

Par courriel et courrier A
Administration fédérale des
contributions
Division Législation fiscale
A l'att. de M. Beat Spicher
Schwarztorstrasse 50
3003 **BERNE**

Paudex, le 29 novembre 2016
FD/stb

Révision des taux de la dette fiscale nette (TDFN) au 1^{er} janvier 2018 : procédure de consultation

Cher Monsieur,

Nous vous remercions vivement de nous avoir consultés dans le cadre du projet mentionné sous rubrique.

A titre de rappel, l'USPI Suisse est l'organisation faîtière romande des professionnels de l'immobilier. Elle se compose des associations cantonales de l'économie immobilière implantées dans les six cantons romands. A ce titre, elle est le porte-parole de quelque 400 entreprises et de plusieurs milliers de professionnels de l'immobilier actifs dans les domaines du courtage, de la gérance, de la promotion et de l'expertise immobilière. Dès lors, les membres de notre organisation gèrent environ 80 % des immeubles sous gestion dans toute la Suisse romande pour des milliers de propriétaires et avec une incidence directe sur le logement de centaines de milliers de locataires.

Après examen du dossier, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler s'agissant de cette révision des taux de la dette fiscale nette qui maintient, pour les professionnels de l'immobilier, les mêmes taux que ceux actuellement en vigueur.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre position, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire


Frédéric Dovat